

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 4 juin 2025

Nombre de Membres présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le quatre juin

Pour : 26

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

28 mai 2025

Présents

J. HAAS.-FALANGA – C. ONTIVEROS - S. LUCZAK
 G. BARRIOL - M. AUGIER – F. BLARQUEZ – H. JAUBERT
 P. PORTE - V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN
 J. DELCOURT - A. RATTIER – A. JOUBERT – N. LIGNY
 A. VASAI – C. UHL

Objet de la délibération

47-2025

Colonie d'Auroux
 Recrutement d'agents
 contractuels pour un
 accroissement d'activité

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à M. AUGIER
 S. AELVOET à S. REBUFFAT
 M. DUMAS à R. BENEJEAN
 S. LEBELLE à N. LIGNY
 F. CHEILAN à C. UHL
 J. CHUECOS à H. JAUBERT
 M. SOLER à F. BLARQUEZ
 JL. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s)

Pascal CASTEAU

Jérôme DELCOURT a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

La commune assure l'organisation de la colonie de vacances à Auroux et il est nécessaire de prévoir l'entretien des locaux du site en recrutant 2 agents contractuels à temps complet.

Il est proposé au Conseil d'approuver le recours à des recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin non permanent en application de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Et après en avoir délibéré,**

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le recrutement pour la colonie d'Auroux de 2 agents contractuels à temps complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (conformément à l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique) et à ce titre de créer ces 2 emplois.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y référant,

Article 3 : DE PRECISER que les crédits correspondants ont été ouverts au BP 2025.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J.HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK- G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - P. PORTE- V. LEVEQUE- S. REBUFFAT- R. BENEJEAN -J. DELCOURT
A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY- A. VASAI- C. UHL - M. NOEL-GAMET - S. AELVOET
M. DUMAS - S. LEBELLE - F. CHEILAN - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L CLOEZ

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le Secrétaire de séance,
Jérôme DELCOURT




